

Compétitions Circuit FIS CIT et FFS CJC 2026

1. CIRCUIT NATIONAL FIS-CIT

La pénalité minimale du niveau CIT est à 40 points.

Les coureurs ayant moins **de 30 points FIS**, dans les discipline techniques et moins **de 25 pts FIS** dans les discipline de vitesse ne peuvent pas prendre le départ (RIS FIS-CIT art 1.1) de ces compétitions.

Un classement général du Circuit FIS-Cit hommes et dames sera mis à jour après chaque étape et seront consultables sur le site Internet de la FFS à la rubrique des circuits. (Voir Article IV).

Pour toutes demandes d'information, veuillez prendre contact avec le gestionnaire des classements du circuit (Philippe Guéridon : philippegueridon@orange.fr)

ARTICLE I:

- Chaque comité de ski pourra inscrire ses coureurs **Hommes** dans le cadre des quotas fixés pour le circuit FIS CIT. (Voir le tableau des quotas comités en annexe).
- Pour les **Dames**, l'inscription reste libre dans la limite du règlement FIS.

ARTICLE II :

- La réunion du premier Comité de Course devra avoir lieu à 20h30 en conformité avec le RIS CIT.

ARTICLE III :

Les inscriptions des comités ski seront faites exclusivement par les référents de région dûment mandatés pour la saison en cours et uniquement via le webffs.

- Des coureurs **Hommes** ou **Dames** de statut non prioritaire pourront être inscrits aux compétitions par chaque comité ou par la FFS. Les inscriptions seront acceptées si le quota de **140** n'est pas dépassé, les comités devront respecter les délais d'inscription (48h avant le premier comité de course).

La gestion du quota **Wildcard** appartient au comité organisateur en relation avec le responsable national.

- Les organisateurs de courses doivent prévenir le référent national citadin 48 heures avant le premier comité de course pour d'éventuels problèmes de quotas.

Les traceurs des épreuves seront validés par le responsable régional du circuit ou le référent du circuit FIS le cas échéant.

Ils devront réaliser des parcours adaptés au niveau des catégories en courses.

- Si le nombre d'engagés dépasse 140 coureurs Hommes inscrits, alors les quotas seront calculés selon les pourcentages suivant (voir tableau). Les places réservées aux comités et clubs organisateurs sont également définies selon un %

QUOTAS CIT 2026	
COMITÉS	% appliqué
AP	10,00%
AU	3,57%
CA	5,00%
CO	0,00%
DA	15,00%
IFNO	4,29%
MB	16,43%
MJ	3,57%
MV	6,43%
PO/PE	6,43%
SA	17,14%
GIRSA	2,14%
club ORG	1,43%
CR ORG	8,57%
100,00%	

ARTICLE IV :

Classement du Circuit FIS CIT

Toutes les courses donneront lieu à l'attribution de points type Coupe du Monde.

Le classement des 30 premiers de chaque course seront pris en compte.

Seront exclus du classement du circuit :

- Les coureurs ayant plus de 6 participations sur un des circuits Ski Chrono National Tour
- Les coureurs listés sur une liste ministérielle de haut niveau et/ou faisant partie d'un collectif Equipe de France.

Les courses à faible participation (moins de 15 chez les hommes et moins de 10 chez les dames) donneront lieu à l'attribution de la moitié des points Coupe du Monde (50 Pts au premier etc.).

Pour le classement final, 2/3 des courses dans chaque disciplines (arrondies l'unité inférieure) seront prises en compte.

En cas de participation à une course FIS à l'étranger durant une épreuve du circuit français l'écart de point avec le coureur suivant sera conservé.

ARTICLES V :

Le classement du circuit FIS CIT sera arrêté à l'issue de l'avant-dernière course.

Dans le cas où il y aurait une annulation des courses de la finale, le classement en cours deviendra définitif et servira de classement final du circuit FIS Cit.

Cette décision sera prise par le Référent National en concertation avec tous les responsables des équipes présents sur le site.

ARTICLES VI :

L'inscription par coureur (**forfait ski compris**) est fixée pour chaque course suivant le règlement [RIS CIT](#) : « FIS-CIT APPENDIX 2 ENTRY FEES »

- Les Français à **27 €** pour les épreuves SL/GS.
- Les Nations étrangères à **35 €** jour pour les épreuves SL/GS.

- Les Français à **30 €** pour les épreuves SG et **80 €** pour les épreuves DH avec entraînement(s).
- Les Nations étrangères à **40 €** pour les épreuves SG et **80 €** pour les épreuves DH avec entraînement(s) pour les Epreuves SG/DH

- les forfaits des entraîneurs sont à la charge de l'organisateur.

Le club organisateur s'engage à :

Informer dans un délai suffisant les Comités de ski pour les modalités pratiques des épreuves ainsi que les reports éventuels.

Les informations seront également transmises par les différents groupes WhatsApp.

Le programme sera **obligatoirement** communiqué avant diffusion pour approbation au coordinateur National.

Il est demandé aux organisateurs de remplir le programme web FIS sur la page du calendrier FIS CIT les concernant. A minima l'heure et lieux du 1^{er} comité de course. (Un lien google MAP avec la position géographique est le plus fonctionnel)

Il devra être consultable sur le site de la FIS 5 jours avant la compétition.

Si besoin les services administratifs de la FFS sont également habilités à diffuser le programme officiel validé.

Respecter les articles du RIS en ce qui concerne la mise en place et l'organisation de l'épreuve. Communiquer au référent citadin de la FFS tous les renseignements sous forme PDF pour diffusion aux comités et aux nations étrangères par E-mail. (15 jours avant le 1er comité de course quelques que soit les conditions du moment).

A la fin de chaque épreuve, l'organisateur doit transmettre le plus rapidement possible les fichiers courses sur le site de la FFS via le ftp.

Annulations et remboursements :

Pour une épreuve annulée avant le comité de course le club ne touche pas la subvention. Cela entraîne le remboursement des inscriptions via le système online. Une épreuve annulée le jour de la course n'entraîne pas de remboursement, et le club touchera l'aide prévue.

- ✓ Toutefois, pour qu'une épreuve annulée le matin soit validé pour la subvention, il faut que la course ait été effectivement mise en place: tracé, chrono, les machines ayant fait ce qui étaient demandé (donc prévu par anticipation) et que les RM aient fonctionnées.
- ✓ Les coureurs ont eu accès à la reconnaissance

(Exemple : si la veille on sait que malgré des prévisions de chutes de neige il n'y aura pas de machine à disposition, la course devrait être annulé, mais si elle est annulée c'est au risque de l'organisateur de ne pas toucher la subvention)

LIENS UTILES :

Page relative aux Circuits sur le site Internet de la FFS

<https://ffs.fr/circuits/>

Les règlements Ski alpins FFS en vigueur

<https://ffs.fr/reglements/categories/ski-alpin/>

Info circuits FIS :

<https://infofis.notion.site/>

2. COUPE DE FRANCE DU JEUNE CITADIN

ARTICLE I :

Les épreuves de la Coupe de France du Jeune Citadin sont ouvertes aux coureurs des catégories U14 et U16 garçons et filles et licenciés dans un club de plaine.

Le nombre de coureurs Hommes et Dames sera ajusté à 180 participants avec l'organisateur et le coordonnateur. Ce chiffre peut être adapté en fonction de conditions de course.

ARTICLE II :

Pour participer, les coureurs doivent posséder une licence compétiteur valide de la Fédération Française de Ski. **Le responsable ski alpin de chaque comité de ski** est le garant de la qualification de ses coureurs.

ARTICLE III :

Les courses seront homologuées par la Fédération Française de Ski en conformité avec les règlements en vigueur.

ARTICLE IV :

L'organisateur, après enregistrement des inscriptions sur le webffs, validera les effectifs. Des coureurs non citadins pourront être invités sur les courses. Leur participation sera validée par le coordonnateur du circuit sur proposition du responsable régional ski alpin. Leurs performances seront uniquement retenues pour la pénalité et le classement de la course en vue de son homologation.

La participation des concurrents est à la charge de chaque comité de ski, le jury se réservant le droit d'interdire le départ aux coureurs prenant des risques pouvant nuire à leur santé.

ARTICLE V :

Pour chaque étape de la CFJC, il conviendra d'organiser la remise des récompenses selon le protocole suivant : un podium scratch garçons et filles, suivi des podiums citadins garçons et filles par catégorie qui serviront également pour **l'attribution des titres de Champion de France Jeune Citadin Super Géant, Slalom et Géant, dans les épreuves sélectionnées.**

A l'issue d'une épreuve nocturne, il conviendra de ne faire qu'un podium scratch et de reporter les podiums par catégories au lendemain.

Les étapes du Circuit National du Jeune Citadin et la Coupe Internationale du Jeune Citadin permettront aux coureurs de marquer des points type « Coupe du Monde ». On calculera les points du classement général ou ceux de la meilleure manche pondérée à 50 %.

Les classements seront actualisés après chaque étape et seront consultables sur le site Internet de la FFS à la rubrique des circuits ou ils seront communiqués par WhatsApp.

Le classement final sera calculé sur tous les résultats disponibles. Les points de la finale seront doublés et le classement sera arrêté après l'avant dernière épreuve. Le nombre de courses pourra être diminué en cas d'annulations en cours de saison.

ARTICLES VI :

Les titres de Champion de France Jeune Citadin seront attribués sur les épreuves suivantes :

- ✓ SUPER GEANT Auron du 29/01/26 au 01/02/26
- ✓ SLALOM et GEANT Les Gets du 06 au 08/03/26

Les récompenses de Champion de France seront dotées sous forme de médailles gravées type or, argent, bronze avec ruban bleu-blanc rouge. Elles seront mises à disposition par la commission Nationale Citadine.

ARTICLES VII :

Les traceurs des épreuves seront nommés par le responsable National et devront réaliser des parcours adaptés au niveau des catégories en courses. Le responsable national en accord avec l'organisateur, nommera un délégué technique FFS chargé de l'application du présent règlement.

Le coordinateur du circuit ou son représentant devra faire partie du jury de course.

Le club organisateur s'engage à :

- Informer dans un délai suffisant les Comités de ski pour les modalités pratiques des épreuves ainsi que les reports éventuels.

Les informations seront également transmises par les différents groupes WhatsApp

Le programme sera **obligatoirement** communiqué pour approbation avant diffusion au coordinateur National. Il devra également être consultable sur le site de la FFS.

Les services administratifs de la FFS sont également habilités à diffuser le programme officiel validé.

Les inscriptions des comités ski seront faites exclusivement par les responsables des Commissions régionales ski alpin ou leur délégué dûment mandaté pour la saison en cours et uniquement via le webffs.

Les inscriptions devront parvenir impérativement au responsable informatique de chaque étape par e-mail 48 heures avant le 1er comité de course.

L'envoi d'un fichier « inscription » sous skiFFS est également possible afin d'éviter les erreurs.

Le tirage au sort se fera informatiquement à la mêlée dans chaque catégorie pour les garçons et les filles ; les dossards seront inversés par catégories pour les deuxièmes manches.

Les coureurs qui ne seront pas classés après la première manche pourront participer à la deuxième.

Le casque est obligatoire pour toutes les disciplines, les oreillettes souples sur les casques sont interdites en Géant et Super Géant. Le port de protections dorsales adaptées à la taille est obligatoire pour les épreuves nationales. La recommandation pour les U14 et l'obligation pour les U16 du port des vêtements Cut Résistant sera appliquée comme le prévoit le règlement national ski alpin.

LES MINI CAMÉRAS EMBARQUÉES SONT INTERDITES EN COMPETITION

Pour la catégorie U14, les combinaisons de vitesse sont autorisées. Les skis utilisés devront être conforme au règlement FFS ou FIS.

Les courses de Slalom doivent être organisées avec des grands piquets de diamètre 27mm adaptés à ces catégories d'âge.

Le radius minimum des skis en Super G sera de 30 m pour les U16, longueur minimum 183cm. Il n'y a pas de radius imposé pour les U14 et la longueur maximum sera de 205 cm.

L'inscription par coureur (**forfait compris**) est fixée pour chaque course :

- à 30 € pour tous les coureurs.
- les forfaits des entraîneurs sont à la charge de l'organisateur. (Sur la base de 1 forfait par groupe de 8 coureurs)

ARTICLES VIII :

Le club ou comité de ski organisateur s'engage à :

- Informer avec un délai suffisant les comités de ski des modalités pratiques des épreuves ainsi que des reports éventuels.
- Proposer dans la mesure du possible, des solutions pour l'hébergement.
- Communiquer au secrétariat de la FFS tous les renseignements sous forme de plaquette papier ou numérique pour transmission par e-mail.
- Transmettre dans les plus brefs délais les résultats sur le site de la FFS dès la fin des épreuves.
- Percevoir les droits d'inscriptions par tous les moyens disponibles.
- Organiser la réunion du comité de course dans un lieu adapté et conformément aux règlements en vigueur.
- Pour chaque épreuve, récompenser au palmarès par des coupes ou des médailles les 3 premiers des classements scratch filles et garçons ainsi que les 3 premiers jeunes citadins de chaque catégorie par discipline.

ARTICLE IX :

Toutes les modifications conjoncturelles apportées à ce règlement ne pourront se faire qu'après proposition des directeurs d'épreuves et après accord du Référent National Citadin, du créateur de l'événement et de son coordonnateur.

ARTICLE X :

L'organisateur de chaque étape pourra associer des partenaires régionaux qui devront être en accord avec ceux de la FFS. En cas de litige, le référent National Citadin devra être consulté et donner son accord.

2 . U16-U14 FIS CITIZEN INTERNATIONAL CUP

La **U16-U14 FIS Citizen International Cup** est une épreuve FIS avec une sélection de coureurs Français et une application des quotas comités pour obtenir le meilleur niveau. Ce quota global sera ajusté avec l'organisateur avant les épreuves à 140 coureurs Français, toutes catégories *Hommes* et *Dames* confondues en fonction de la participation des nations.

REGLEMENT

ARTICLE I :

Les épreuves de la **U16-U14 FIS Citizen International Cup** sont ouvertes aux coureurs des catégories U14 et U16 garçons et filles ayant marqué des points sur la coupe de France du jeune citadin. (Niveau de ski)

ARTICLE II :

Pour participer, les coureurs doivent posséder une licence compétiteur valide de la Fédération Française de Ski. Le responsable Citadin de chaque comité de ski est le garant de la qualification de ses coureurs.

ARTICLE III :

Les courses ne seront pas homologuées par la Fédération Française de Ski mais par la FIS en conformité avec les règlements déjà en vigueur (RIS).

Les résultats seront publiés sur le site de la FIS mais ne donneront pas d'attribution de points.

ARTICLE IV :

Le classement de la Coupe de France du Jeune Citadin servira pour la sélection pour le tirage au sort du groupe des nations.

ARTICLE V :

Récompenses :

- Un classement individuel filles et garçons
- Un classement par équipe sera calculé et seront pris en compte : les résultats du meilleur garçon et de la meilleure fille de chaque catégorie pour chaque nation.

ARTICLES VI :

Les traceurs des épreuves seront désignés par le coordonnateur et devront réaliser des parcours adaptés au niveau des catégories en courses.

L'inscription par coureur (**forfait compris**) est fixée pour chaque course :

- à 30 € pour tous les coureurs Français et 35 € pour les autres nations.
- les forfaits des entraîneurs sont à la charge de l'organisation (Sur la base de 1 forfait par groupe de 8 coureurs)

Un programme général sera diffusé par l'organisateur à tous les comités et les nations